

## L'enfant d'ailleurs : "Enfant Placé" et famille morvandelle. \*

"Ma vie pourrait commencer comme un conte de fées: "Il était une fois..." me déclarait, lors d'un entretien, un monsieur d'une soixantaine d'années, abandonné à sa naissance et "placé" dans le Morvan à douze jours. Etrange commencement pour une histoire d'enfant de l'Assistance.

Il fut accueilli par une vieille dame, déjà grand-mère. Il resta avec elle jusqu'à sa treizième année, traité comme l'aîné des petits-enfants; au lieu de devenir commis de ferme comme la plupart de ses semblables de l'Assistance, il put poursuivre des études et termina sa vie professionnelle comme inspecteur des impôts dans une ville de province, ville dans laquelle il se maria et eut deux enfants. N'ayant pu hériter de la maison maternelle/nourricière, il acheta la maison voisine où il passe maintenant la belle saison.

Ce destin d'"enfant placé" est-il unique, exceptionnel? Sûrement pas. Est-il alors fréquent? Non plus. Mais il illustre un devenir possible; et surtout un devenir cohérent avec la société morvandelle telle qu'elle fonctionnait encore dans les années 60, quand une famille pouvait encore vivre de sa petite exploitation agricole. Cohérence qui bien sûr n'est pas parfaite; et qui n'est visible que dans la reconstruction de la société que donne le chercheur en sciences sociales.... Pour ma part, je voudrais traiter d'alliance, du maintien de la propriété et de parenté spirituelle et montrer la place que tiennent les enfants de l'Assistance publique en présentant le cas d'une famille de petit propriétaire - la famille Artaud - Antonin du hameau de l'Etang (1)

Dès que l'on parle d'enfant dans la société morvandelle, on est obligé d'établir plusieurs catégories qui s'emboîtent les unes dans les autres à la manière des poupées russes, en fonction des liens établis entre géniteurs et éducateurs. Le noyau est constitué des enfants élevés par leurs géniteurs. Ensuite viennent ceux dont les père et mère, originaires du village, sont partis travailler ailleurs: parmi eux, on trouve d'abord les enfants élevés par la parenté proche: grands-parents, oncles et tantes; puis ceux confiés à des voisins, et l'on quitte déjà le réseau de la parenté, mais on reste toujours dans le champ de la communauté d'origine où voisinage et parenté s'entremêlent. Tous ces enfants sont désignés comme "*enfants de famille*". La catégorie suivante est formée des enfants placés en nourrice par leurs parents après un arrangement de gré à gré et sans que des relations de parenté ou de voisinage justifient ce placement. Elle constitue une catégorie intermédiaire sans terme spécifique pour la désigner, et glisse vers la dernière catégorie,

\* Je remercie la Mission du patrimoine ethnologique et le Conseil Général de la Nièvre pour l'aide financière qu'ils m'ont accordée

celle des enfants placés par les services de l'Assistance publique ou aujourd'hui des Directions départementales d'aide sociale et sanitaire (Ddass). Ces enfants sont appelés *"enfants de l'Assistance"* ou *"enfants de la Ddass"*; On dit qu'ils sont "élevés à" tel village, les "enfants de famille" étant "nés à" ou "de" tel village.

Le terme "enfant placé" fait référence à une intervention de l'Etat quant au sort de l'enfant. Lorsqu'il y a remise en cause de l'autorité parentale, parce que, tout simplement, il n'y a pas de parents ("enfant trouvé" sur les marches de l'église ou près d'une poubelle, enfant né "sous X") ou à la suite d'une procédure de "déchéance parentale", l'enfant - appelé alors "pupille de l'Etat" - est séparé complètement de ses géniteurs et son sort est décidé par les représentants de l'Etat. Ou l'Etat (le juge d'enfant) peut conclure à une défaillance des parents dans l'entretien de leur enfant et le leur retirer pour une période donnée sans pour autant qu'ils soient déchus de leur autorité: l'enfant est "en garde". Enfin, l'enfant peut être simplement "recueilli provisoire" à la demande des parents qui momentanément ne peuvent plus en assumer la charge; la Ddass place alors l'enfant mais sans qu'il soit besoin d'une intervention judiciaire.

Tous ces enfants sont placés dans une institution ou une famille d'accueil

Si après la guerre, le nombre de pupilles était beaucoup plus important que le nombre d'enfants en garde ou recueillis temporaires, ce n'est plus le cas aujourd'hui (2). La relation parents d'accueil-enfant placé - telle qu'elle va être présentée dans cette étude- devient une relation à trois: parents d'accueil- enfant placé-parenté d'origine. Mais reste toujours la distinction fondamentale entre "enfants de famille" et "enfants placés".

La société morvandelle est encore essentiellement agricole au milieu du siècle. Ainsi dans le canton de Lormes (canton situé dans la partie nord-ouest du Morvan et dans lequel j'ai enquêté en 1987 et 1988), 61,87 % de la population active en 1954 travaille dans le secteur agricole. Les exploitations y sont souvent de petite taille, inférieures à 10 ha, voire 5 ha, et rarement supérieures à 50. Ces exploitations consistent bien souvent en un cumul de terres possédées (75 % des propriétaires fonciers possèdent une superficie inférieure à 5 ha, 10 % de 5 à 10 ha) et de terres louées. Outre la superficie, il tenir compte du système cultural: cultures céréalières, plantes sarclées, cultures fourragères se combinent en fonction de la qualité des terres, du marché agricole et ... de la structure familiale. En effet, selon l'âge et

le nombre de travailleurs dans une famille, le chef de famille cultivera plus ou moins de terres, augmentera ou non son cheptel de bovins, cherchera de nouveaux débouchés ou se repliera sur l'autoconsommation familiale. Stratégie agricole, stratégie économique, stratégie patrimoniale dans laquelle "l'enfant de l'Assistance", l'enfant de la Ddass", par l'appoint économique et la force de travail qu'il représente ainsi qu'en raison de son statut de conjoint éventuel, occupe une place importante.

Au milieu des années 50, l'Etang, hameau situé à 3 km du bourg abrite vingt familles (soit soixante et onze personnes), presque toutes dépendantes de l'agriculture. Les unes vivent grâce à l'élevage de quelques chèvres, éventuellement d'une vache, et cultivent deux ha de terres; d'autres possèdent déjà un petit troupeau - plus de dix vaches, une paire de boeufs, un cheval - et exploitent une quinzaine d'hectares dont dix à douze leur appartiennent; enfin les "plus gros", trois ou quatre familles, peuvent dépasser les vingt hectares; et surtout prêter de l'argent aux plus démunis qui, incapables de rembourser, leur laissent alors une parcelle, puis une autre. Leurs exploitations atteignent aujourd'hui une centaine d'hectares.

Dans une quinzaine de ces vingt familles, a vécu un enfant de l'assistance. La famille Artaud-Antonin se trouve dans la catégorie moyenne des gens de ce hameau.

#### Les présentations.

Les Artaud (figure 1), dont je fais connaissance en avril 1987, habitent une charmante maison tout en longueur au hameau de l'Etang; la maison leur appartient, car ils ont, voilà quelques années, racheté la partie possédée par un cousin issu de germain. Les quatre enfants, déjà grands, se sont installés à Avallon ou dans la région parisienne, là où ils ont trouvé du travail. Ne restent alors à l'Etang que trois personnes: Lili, 52 ans, ma première interlocutrice, "élevée" dès l'âge de trois ans à A., village voisin; Lucien, son mari, 60 ans, électricien, né dans cette même maison, de santé chancelante, qui a dû anticiper l'âge de la retraite, est passionné par les affaires municipales et les histoire de famille, devient un interlocuteur privilégié; enfin Germain, 63 ans, frère aîné de Lucien, célibataire, qui serait encore agriculteur si une poliomyélite ne l'avait laissé paralysé à l'âge de 36 ans.

Lili et Lucien se sont mariés en 1952. Ils commencent par habiter

chez les parents de Lucien, Mireillet et Gérard, pensant trouver plus tard une maison pour eux, lorsque Germain, l'agriculteur, fondera à son tour un foyer. Mais en 52 rien ne presse. La grand-mère maternelle de Lucien, Marthe Artaud, "l'ancienne" de la maison Artaud chez qui le père de Lucien, Gerard Antonin, "était venu gendre", venait de mourir (1951). En outre, Mireille et Gérard prenaient de l'âge. Les bras de Lucien et de Lili sont donc nécessaires pour exploiter au mieux les douze d'hectares de terre en propriété et les trois ou quatre autres loués; et même si les travaux agricoles reviennent principalement à Gérard et à Germain, l'aide du jeune couple soulage lorsqu'il faut arracher les pommes de terre, couper le foin, faire la moisson (du blé, mais aussi un peu d'avoine, d'orge ou du seigle selon les années); et puis, il y a aussi les "bestiaux", une douzaine de vaches dont il faut s'occuper. Il n'y a pas de tracteurs, mais un cheval. La famille Artaud n'est pas pauvre; avant qu'il y ait un cheval, dans les années 30, il y avait quand même une paire de boeufs : "à l'époque ceux qui avaient déjà une paire de boeufs, c'était des gens aisés; c'était un luxe; parce que les autres n'avaient que des vaches" me dit Lucien.

Ainsi, dans ces années 50, cinq personnes participent au maintien de cette moyenne exploitation; trois hommes: les deux agriculteurs "attitrés" ( le père, Gérard, chef de l'exploitation et le fils, Germain qui devrait lui succéder un jour), le frère, Lucien, pour lequel l'agriculture n'est qu'un métier d'appoint, mais aussi *une manière d'être dans la famille, de continuer la famille*; deux femmes: la mère (Mireille), la bru (Lili). Ce qui est étonnant, quand on remonte quelques années en arrière, c'est de retrouver le même nombre de personnes autour de l'exploitation. Au gré des naissances et des mariages, des départs ou du maintien dans le lignage des "enfants de famille", des venues des "enfants de l'Assistance", la propriété, à un moment partagée également entre les enfants ("de famille", faut-il le préciser ?), se retrouve quelque temps plus tard reconstituée.

#### Mariage, héritage, de l'ordre familial.

Germain, l'aîné, célibataire, reste dans la maison de sa naissance; Lucien, lui, a épousé une "fille de l'assistance", venue avec sa minime dot (3) et les économies de quatre années où elle a travaillé comme domestique de ferme. Le bref récit que fait Lili de cette époque suffit pour évoquer les difficultés physiques, psychologiques de ces jeunes filles de ferme et les relations qu'elles avaient avec leur directeur d'agence: relations complexes, ambiguës où se trouvent combinés des rapports d'employeur/employé et père/enfant...

" Je me suis mariée à 18 ans; c'est jeune, mais vous savez, le travail dans les fermes, ça ne me plaisait pas. A 14 ans (en 1948), je demande au Directeur de l'agence de l'Assistance publique de la Seine de faire des études de couturière; j'étais toujours attirée par la couture et je crois que ma mère était couturière. Mais il me dit "non, non, je te mets dans une ferme"; la première ferme, à Vauban, (dans un village limitrophe de celui où elle a été "élevée"), j'y suis restée un an et demi. Après j'ai été opérée de l'appendicite et le directeur pensait que ça allait être trop dur de travailler là-bas, alors il m'a placée ailleurs; mais c'était dur aussi; quand je suis arrivée, il y avait une pile de linge et trois pantalons de velours à laver; pas de machine, il fallait tout laver à la main. Il n'y avait pas d'autres aides; j'étais toute seule; mais il (l'agriculteur) avait son fils et quelquefois il prenait des gens pour le dépanner. J'y suis restée aussi un an et demi et j'ai quitté parce que j'ai trouvé que c'était dur. Elle (la patronne), elle était jalouse; elle était paralysée; elle était dans un fauteuil roulant; quand j'ai vu qu'elle devenait jalouse, qu'elle avait dans l'idée que j'allais avec son mari, ce n'était pas vrai, alors moi je l'ai plaquée. Je l'ai dit au directeur et il m'a dit "oh, c'est des histoires de gosse. C'est comme ça, ce n'est pas autrement, je quitte". Alors il m'a mis dans une autre ferme, près de Corbigny. Et là, j'étais très bien; j'y suis restée encore un an; mais dès que je le pouvais, je revenais voir ma mère (nourricière); puis j'ai eu un accident de bicyclette et je suis restée en congé chez ma mère nourricière; c'est alors que j'ai connu mon mari. J'ai connu mon mari en 52; trois mois après on se mariait.

C'est mon mari qui m'a payé ma robe de mariage; je l'avais achetée chez un tailleur d'Avallon. Le repas a eu lieu chez ma mère nourricière; les deux, ma mère et lui ont payé".

Lili n'apporte donc pas de terres, pas de bâtiments ou de meubles, mais un petit peu de liquidités. Dans cette famille Antonin-Artaud, ni le patrimoine foncier, ni la cellule initiale familiale n'éclatent puisque des deux fils qui la composent, l'aîné reste célibataire et le second fait venir sa femme chez lui, sans qu'il y ait création d'une dette d'alliance avec une autre famille, la conjointe étant de l'Assistance.

Ce qui est plus intéressant, c'est de voir que la génération de Germain/Lucien/Lili répète ou poursuit l'agencement des deux générations précédentes. Nous constatons bien que "le mouvement des hommes est aussi un mouvement des biens, mais leur circulation n'est pas toujours simultanée. Etudier les modalités de leur transmission

d'une génération à l'autre, c'est donc observer à la fois les cycles d'évolution des groupes domestiques et les pratiques de dévolution des biens qui permettent leur reproduction sociale" (Segalen, 1985: 79)

En effet Mireille Artaud, la mère de Germain et Lucien, celle par qui vient la maison et sans doute une grande partie des terres de l'exploitation, est née dans cette même maison en 1897. Elle avait un frère, Albert, son cadet d'un an qui meurt célibataire, âgé d'à peine trente ans. Mireille est donc la seule héritière d'une exploitation d'une dizaine d'hectares que son père, Gervais Artaud avait réussi à reconstituer.

Gervais, né en 1856, était le second d'une famille de six enfants. Il épouse une "fille de l'Assistance" (élevée à M. village voisin), Marthe qui lui a vraisemblablement apporté - comme le fait Lili 50 ans plus tard - ses faibles économies et sa dot de fille de l'Assistance. De son père, il a sa part d'héritage, de même que son frère et ses quatre sœurs. Deux des germains restent célibataires et à leur mort leurs parts reviennent à celui qui garde la maison et l'exploitation. Lucien raconte: "sa sœur est morte très jeune et Pierre, comme il vivait avec eux dans la maison, ils travaillaient ensemble. Avant son décès en 1924, il a tout légué à sa nièce, ma mère (Mireille)". Mireille s'était mariée en 1922; c'était donc elle qui était destinée à assurer la reproduction familiale. Quant aux parts des terres données aux trois autres sœurs, Gervais les rachètent; sans doute alors l'argent apporté par Marthe vient bien à propos.

A la génération de Mireille comme à celle de Lucien, les terres et la maison n'ont pas à être partagées puisqu'il n'y a que deux enfants dont aucun ne part et dont un seul se marie. "Du point de vue du patrimoine, la propriété familiale est certes divisée formellement en autant de parents qu'il y a de successibles - mariés ou célibataires: en théorie, peu importe - mais ce patrimoine n'est soumis à une partition concrète (au sens où l'on parle d'appropriation concrète par opposition à appropriation juridique) qu'entre les seuls fils mariés. Autrement dit encore, le système de la transmission foncière fait l'économie d'éléments de division, puisque la part des célibataires, sujette à une détention toute formelle ou "juridique" de leur vivant, revient tout naturellement à leur neveux." (Lenclud, 1985: 42).

Gérard Antonin qui épouse Mireille agrandit un peu la propriété; il vient "en gendre" avec trois ou quatre hectares et des bâtiments. Lili, quand elle se marie avec Lucien, apporte quelques sous. Est-ce en partie grâce à cet argent qu'ils pourront posséder toute la maison, rachetant dans les années soixante la partie qui avait appartenu à l'oncle paternel de Gervais, puis à ses descendants?

Pour essayer de bien comprendre l'enjeu, la stratégie ou encore l'imbroglie matrimonial, voyons qui est Gerard Antonin, le "fils de famille" qu'épouse Mireille, car "si l'on envisage le mariage dans son sens actif d'opération consistant à placer ses enfants sur le marché matrimonial en vue de réaliser les meilleures opérations possibles, on s'aperçoit que chaque mariage dans chaque famille dépend de tous ceux déjà réalisés comme de tous ceux qu'on envisage de réaliser. Les alliances dans une même lignée s'inscrivent dans une continuité, une chronologie où elles se suivent l'une l'autre, s'éclairent l'une par l'autre" (Zonabend, 1981: 313). Et pour mieux les connaître, les comprendre, il faut aussi étudier les lignées des conjoints. La mise à plat du fonctionnement de la parenté serait comme un puzzle dont on pourrait reconstituer le centre, mais jamais délimiter, définir la bordure....

Gerard, né en 1886 est l'avant-dernier d'une famille de cinq enfants. Leur père, fils d'un "émigré" du Haut-Morvan venu chercher fortune au début du XIX<sup>e</sup> siècle, épouse une fille de l'Etang, "fille de famille" dont il semble que l'unique frère reste célibataire. Elle apporte alors une parcelle sur laquelle le père Antonin construit la maison (maison Antonin).

Des cinq enfants, deux, un garçon et une fille restent célibataires. Une fille aînée, Eugénie, se marie avec le fils d'un fermier du coin; mais ce qui est remarquable dans ce mariage, c'est le renchainement d'alliance: Eugénie épouse le frère du gendre de sa tante paternelle, c'est à dire un consanguin d'allié. La puînée, Rose, épouse un "fils de famille" du village voisin, Delphin, qui vient en gendre, sans apporter de terre. Dans la maison Antonin, cohabiteront donc pendant quelques années - temps que les uns meurent et que les autres partent chez leurs conjoints - le père Antonin, la fille célibataire, Gérard pas encore marié, et le nouveau couple avec leurs jeunes enfants.

Les deux enfants de Rose et Delphin épousent des habitants -apparentés- d'un village distant d'une quarantaine de kilomètres, d'où viennent d'ailleurs les fermiers, successeurs des beaux-parents d'Eugénie (la tante aînée des enfants de Rose). Précisons aussi que les trois petits-enfants d'Eugénie, fils de sa fille unique, seront élevés pendant la guerre par Rose.

S'articulent ici mariage et célibat, succession et héritage, mobilité et fixité. Dans un système d'héritage à forte tendance égalitaire, la règle voudrait que *tous* les enfants héritassent; mais les nécessités économiques imposent une dimension minimum de l'exploitation agricole ainsi qu'un seuil inférieur de partage des terres à ne pas franchir; et le désir des parents de maintenir le noyau familial autour

d'une propriété les incite à privilégier parmi les héritiers le successeur, fils ou fille qui épousera et reprendra l'exploitation. A sa part d'héritage s'ajoute aussi, bien qu'à terme, celle de ses germains restés célibataires. Les autres germains, particulièrement ceux qui quittent le canton ou le Morvan, et ne peuvent donc exploiter eux-mêmes leurs terres, sont défavorisés dans le partage des biens familiaux. Ils partent chercher fortune ailleurs et se trouvent exclus du système économique agricole (4) tout en restant inclus dans le système familial.

"Rose, elle a eu de la terre; et elle a hérité de la maison et des bâtiments; les célibataires ont vécu avec elle dans la maison. Elle a eu plus que mon père qui est venu ici (maison Artaud) avec trois-quatre hectares; Mais celle qui est partie (Eugénie) dit toujours qu'elle a été grugée; elle n'a pas eu grand chose" raconte Lucien. Eugénie n'a pas eu grand chose de l'héritage de ses parents; mais elle peut quand même "compter" sur l'entraide familiale et demander à sa nièce d'élever ses petits-enfants pendant quelques années.

Au dire de Lucien, fils Antonin (mais ayant vécu dans la maison Artaud), la famille Antonin, ou plutôt la maison Antonin, n'aurait pas élevé d'"enfants de l'Assistance". Je n'en trouve d'ailleurs nulle trace sur les listes nominatives des neuf recensements dépouillés entre 1901 et 1954. Cela vaut la peine d'être noté, vu l'importance de l'accueil d'enfants dans les familles morvandelles de petits et moyens propriétaires. Peut-on expliquer cette absence par l'arrivée "récente" de l'ancêtre Antonin ? Cette famille n'aurait pas alors assez de profondeur historique, ne serait pas assez intégrée à la communauté locale pour prendre un enfant placé. Cela tient-il aussi aux équilibres (ou déséquilibres) démographiques des groupes domestiques ? A la seconde génération, dans les années 1900, époque où la famille Antonin commençait vraiment à s'implanter dans le hameau et pouvait prétendre à s'inscrire dans son histoire et accueillir des enfants de l'Assistance, la mort de la mère, l'absence d'autre figure féminine et la présence de quatre enfants déjà grands (entre vingt-quatre et douze ans), productifs, mais peu intéressés par les soins à donner à un "Petit Paris" (5) font probablement que cette famille ne peut plus recevoir d'enfant. L'accueil échappe à la chronologie de la famille.

Si l'accueil d'un "enfant de l'Assistance" ne s'inscrit pas dans l'histoire et la structure de la maison Antonin, il marque celles de la maison Artaud, vieille famille du hameau de l'Etang. Deux enfants y ont été élevés: Marc, né en 1914 et Maurice, né en 1931; et deux autres, Mathe et Lili, s'y sont mariées.



### Succession des générations et travail.

Marc représente bien ces enfants à cheval sur deux générations: il arrive dans les années 1916 chez sa "nourrice sèche" (6) Marthe Artaud dont les enfants (Mireille et Albert) ont déjà une vingtaine d'années. En fait sa "mère nourricière" est plutôt Mireille et ses frères Germain et Lucien.

Lorsque Marc, à 13 ans, est en âge de travailler, il est "gagé" par ses parents nourriciers, situation en général souhaitée par ces enfants dont la famille d'accueil est *leur* famille, mais rarement effective: les parents d'accueil touchent les indemnités (il n'y avait pas de salaire jusqu'aux années 1977), mais en général, journaliers ou très petits agriculteurs, ils n'ont pas les moyens "d'inverser" la situation et d'engager l'enfant comme commis agricole. Moyens agriculteurs, les Artaud, peuvent employer Marc. Nous sommes alors en 1927-1928; travaille sur l'exploitation le chef de famille, Gérard, aidé par sa femme, Mireille, et sa mère, Marthe. Albert, frère de Mireille, qui vient de mourir, y avait travaillé aussi.

Marc remplace un autre commis, Jérémie, enfant de l'Assistance élevé dans un hameau voisin. Jérémie se souvient: "c'était ma deuxième place: je me suis rapproché de chez mes parents nourriciers; et je gagnais un peu plus; j'étais très bien traité, j'étais le seul commis". Une certaine amitié s'établit même entre cette famille de propriétaire et le commis: ainsi, lorsque Jérémie, d'origine juive, se fera baptiser pour se marier dans la religion catholique, il prendra comme marraine Marthe Artaud.

Quand Jérémie part - plus âgé, il a droit à un meilleur salaire: "au bout de deux ans, j'ai encore changé pour gagner plus; eux ne pouvaient pas payer plus; donc il prenne un commis plus jeune" - Marc est alors en âge de travailler. Puis Marc, grandissant, devient à son tour trop cher et part dans une ferme plus importante. D'autres commis le remplacent; "A l'époque, il y avait toujours quelqu'un qui aidait, qui habitait ici. On avait la maison qu'on a vendu à H. (vieil ouvrier agricole); les commis logeaient là." raconte Lucien. Cette maison avait été apportée par son père, Gérard.

Le dernier commis, Luc, est un cousin germain de Gérard, le fils d'Antoinette, soeur aînée du grand-père, dont le mariage avait déjà déclenché des renchainements d'alliance (cf. mariage d'Eugénie). Ce cousin, resté célibataire, a travaillé quelque temps dans la région parisienne comme maçon; puis, après avoir occupé différentes places d'ouvriers ou de commis dans le Morvan, il a "bouclé" sa vie professionnelle en revenant dans la parentèle.

Nous sommes alors en 1934-1935. Les "enfants de famille", Germain et Lucien sont maintenant des adultes; à la veille de la Seconde Guerre, la maison Artaud n'a plus besoin de commis. Et toujours cinq personnes sont mobilisables pour maintenir l'exploitation: le père, ses deux fils, la mère et la grand-mère.

Quant à Maurice, plus jeune que les fils de famille, il ne deviendra pas domestique agricole dans cette maison mais à l'âge de 14 ans partira travailler chez un autre exploitant du hameau, puis émigrera vers la ville.

Jérémie, Marc, Maurice lorsqu'ils sont "gamins" donnent argent et vie à un groupe domestique (ainsi les parents nourriciers de Jérémie n'avaient pas d'enfants; ceux de Marc sont en "rupture de jeunesse" à son arrivée...) Adolescents, ils "font tourner" le système agricole; n'étant pas "de famille", ils sont malléables: si l'exploitation a besoin momentanément de bras supplémentaires, on les engage; mais si le groupe domestique peut se limiter à la famille étendue pour faire face aux travaux agricoles, on ne les embauche pas (7).

#### Autres liens, autre parenté.

Les liens entre les familles ou plutôt la communauté d'accueil et les enfants placés se nouent encore d'une autre manière par le biais de la parenté spirituelle. Ainsi, dans la maison Artaud, Lili dit "avec Jérémie, on est presque parents. Ils (sa femme et lui) n'ont pas pu venir à mon mariage parce qu'ils travaillaient. Par contre ils sont venus à tous les baptêmes et communions de mes enfants. Ils n'ont pas eu d'enfants; c'est nous qu'ils considèrent comme leur famille. D'ailleurs sa femme est la marraine de mon plus jeune enfant". Maurice en est le parrain. Quant aux autres enfants de Lili et Lucien, gens "de famille" et gens "de l'Assistance" s'entremêlent aussi dans leur parenté spirituelle.

Lors de cette énumération de parrains et marraines, parenté choisie par le père et la mère, il me paraît tout à fait intéressant de rester au plus près des termes employés par Lili. On voit comment, dans une même pensée, elle nomme et justifie ses choix; en effet la désignation d'une personne comme parent ou voisin suffit à la légitimer comme parent spirituel.

"L'aîné (de ses enfants) a comme marraine G. parce qu'on se trouve un peu parent; le parrain est mon beau-frère (Germain); pour ma première fille, c'est mon frère J.J; enfin celui qui a été élevé avec moi (autre enfant placé); la marraine, la femme du cousin de mon mari (le fils de

Rose Antonin); pour mon autre fille, la marraine, je ne sais plus qui c'est, j'ai un trou. Le parrain, c'est un voisin, de l'Assistance; parce qu'il a été le camarade de communion de mon mari. Ah oui, la marraine, c'est quelqu'un qui a été élevée ici; maintenant elle est décédée. Puis pour l'autre fils, la marraine, c'est une cousine (fille de la maison nourricière où a été élevé le parrain, ancien camarade de communion du mari) qui est aussi mariée à un de l'Assistance; le parrain c'est le cousin Antonin (le fils de Rose)"

Quant aux parrains et marraines de Germain et Lucien, ils ont choisis dans les lignées Artaud et Antonin.

Lili, d'une certaine manière, respecte cet équilibre des lignées: l'Assistance publique devient sa propre lignée (8).

A-travers l'histoire de cette famille morvandelle, on voit se dessiner la place dans l'alliance de "l'enfant de l'Assistance". Marthe et Lili sont des individus isolés, elles ne représentent pas une famille; elles permettent à la famille de leurs maris respectifs de se reproduire, se perpétuer tout en évitant l'échange qu'induit normalement l'alliance. En effet aucune compensation en biens ou en terres n'e peut être exigée par la "famille" de ces épouses puisqu'elles ne sont pas "de famille". Aucun enfant ne sera demandé plus tard en mariage. Aucun renforcement d'alliance n'est à affirmer. Leur arrivée ne compromet pas le patrimoine foncier; elles n'y apportent rien et n'en retirent rien, mais aident au contraire à la reconstitution du patrimoine partagé lors de précédents héritages. Ces gens de l'Assistance permettent un gel temporaire du drame de l'alliance et de la succession.

Logique que ne soupçonne pas Lili: "j'aurais aimé avoir une belle-soeur, des neveux et des nièces - me dira-t-elle un jour. Quand je me suis mariée, mon beau-frère était encore jeune (28ans), en bonne santé; je pensais qu'il se marierait un jour; il aurait gardé l'exploitation et la maison. Mon mari et moi nous serions installés ailleurs". Pourtant le beau-frère ne s'est jamais marié, dans la bonne logique d'un système de transmission du patrimoine et de cohésion familiale-domestique. Lili, "enfant de l'Assistance", se situe sans doute plus en fonction d'un désir de grande famille et de parenté nombreuse que dans la logique de perpétuation de patrimoine.

Le "petit Paris" tient aussi un rôle dans l'économie morvandelle; enfant, il apporte quelques sous (versé par la Ddass) à la mère de famille; adolescent ou adulte, il constitue une force de travail pour

cette même famille ou pour une autre. On aurait là une répartition des tâches entre exploitants morvandiaux: à un moment de leur cycle de vie, les uns élèvent des enfants que d'autres emploieront; et si certains morvandiaux, les plus pauvres, n'emploient jamais de commis, d'autres, les plus riches n'en élèvent jamais (9).

Enfin, l'adulte, ex-enfant placé, est tout à fait intégré dans la parenté spirituelle: des liens symboliques sont créés entre les "indigènes" et les "étrangers"; étrangers reconnus, choisis mais avec lesquels les liens restent fragiles.

P. Menget (Menget, 1988: 70) traitant de l'adoption chez les Txicao, société amazonienne, bien différente de la société morvandelle, nous dit que "les étrangers sont bons à prendre, même invités dans les formes ou recueillis dans l'infortune, parce qu'ils sont producteurs ou reproducteurs d'identité". Ces enfants placés dans le Morvan, ces étrangers sont aussi "producteurs d'identité". Ils facilitent la résolution de contradictions, autrement impossibles à surmonter. Ils allègent le poids de la parenté et du local.

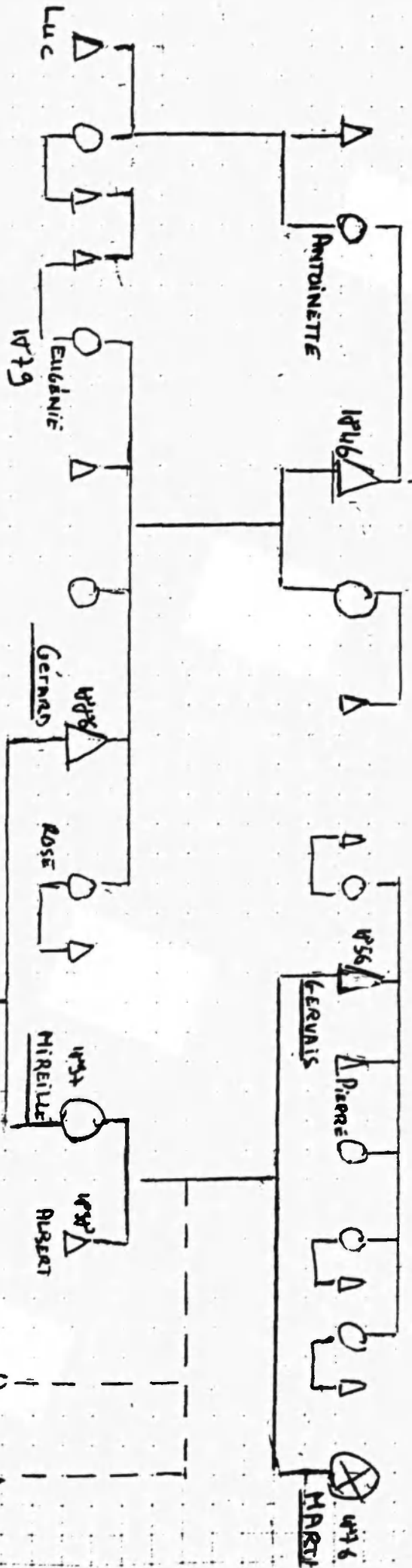
Ainsi de par leur nombre - dans le village que j'étudie, il y eut plus d'accueil d'enfants de l'Assistance que de naissance d'enfants de famille entre 1916 et 1954 - ne permettraient-ils pas aux familles morvandelles d'avoir moins d'enfants (A. Cadoret, 1989) et à la communauté morvandelle de fonctionner d'un point de vue tant démographique qu'économique alors qu'une partie de ses "forces vives", de sa jeunesse, émigre ? Fonctionnement démographique donc; mais aussi fonctionnement économique: l'"enfant de l'Assistance" ne coûte pas grand chose et rapporte un petit peu, surtout des liquidités, dans une économie encore peu monétarisée; plus âgé, il devient une force de travail.

Ces enfants placés jouent un rôle essentiel dans la reproduction sociale et culturelle de cette société en décrispant l'alliance puisque - comme dans le cas présenté ici (10)- l'union avec un "enfant de l'Assistance" respecte l'exogamie mais n'entraîne ni le mélange avec des étrangers, ni l'échange puisque cet enfant ne représente que lui-même.

Ils enrichissent enfin l'imaginaire de leur société d'accueil lorsque par quelques "destins" extraordinaires - de Jean Genêt à Jean Luc Lahaye - ou par leur "retour au pays", ils reprennent alors une mémoire familiale que les propres enfants de la famille ont abandonnée et peuvent dire "ma vie a commencé comme un conte de fées". En Morvan, la communauté d'accueil peut se vivre autrement que comme lieu d'où "ne vient ni bonnes gens, ni bon vent". Mais ceci est une autre histoire.

ANTONIN  
(Léonigri)

ARTAUD



- X Assistance publique
- Pensee spirituelle
- 42i mons eljs

